N°297
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

MAI 2020

MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

GUERRE ET DETTE AU TEMPS DU VIRUS

Outremer / Algérie 1960 / Côte d'Ivoire

Mémoires d'une barbouze

Le 13 avril, le journaliste Denis Robert recevait l'enquêteur et « honorable correspondant » des services secrets Marc Eichinger, qui tentait alors en vain de faire publier un livre intitulé *L'homme qui en savait beaucoup trop*. Rappelons qu'Eichinger est l'un de ceux par qui le scandale de l'affaire Uramin est arrivé (cf. *Billets d'Afrique* n°245, avril 2015). En 2010, il avait été engagé par l'amiral d'Arbonneau, alors directeur de la sécurité d'Areva, pour enquêter sur l'achat d'Uramin qui lui paraissait, à juste titre, particulièrement suspect. Eichinger confirme que la transaction visait, avec l'aval des plus hautes autorités de l'État français, à dégager des fonds pour une gigantesque caisse noire afin d'obtenir par la corruption un hypothétique marché de construction d'EPR en Afrique du Sud. L'entretien mérite vraiment d'être écouté : il fournit non seulement un bon résumé de l'affaire Uramin, mais évoque également d'autres affaires liées à Areva (Uranium gates, Imouraren, Ausra…) ou à d'autres entreprises (Eramet, ADP...). Il confirme également l'extraordinaire tolérance de la classe politique française à l'égard des mécanismes de corruption et rappelle comment la justice est maintenue dans un état de quasi-impuissance. Ainsi par exemple, le Parquet national financier, créé sous Hollande après l'affaire Cahuzac, et dont les magistrats sont, comme beaucoup de leurs confrères, débordés par le nombre de dossiers à traiter, ne dispose que d'un budget de financement de 4 millions d'euros, soit 5 fois moins que son homologue roumain...

Nouvelles du front antiterroriste

Le 28 avril, le tchad a voté l'abolition de la peine de mort pour les actes de terrorisme. Mais 10 jours plus tôt, 44 militants -présumés- de Boko Haram ont été retrouvés « suicidés » dans leur cellule. Ça laisse des marges de manœuvre… Entre le 1er janvier et le 31 mars, l'Onu a pour sa part documenté 101 exécutions extrajudiciaires commises par les forces de sécurité maliennes, 32 cas de disparitions forcées, 32 cas de torture ou traitement cruel inhumain ou dégradant. Sur la même période, l'Onu a également documenté 34 exécutions extrajudiciaires commises par l'armée nigérienne. Et, depuis le 2 avril, le maire d'Inates, malgré ses demandes, est sans nouvelles de 54 personnes, des Touaregs en majorité, « *traqués* » par les Forces armées nigériennes (*Orient XXI*, 28/04). Human Rights Watch (HWR) a par ailleurs accusé, lundi 20 avril, les forces de sécurité du Burkina Faso d'avoir exécuté, le 9 avril, 31 habitants de la ville de Djibo, dans le nord du pays, « *lors d'une parodie brutale d'opération antiterroriste susceptible de constituer un crime de guerre* ». Selon le journaliste Rémi Carayol (*Orient XXI*, 28/04), il est possible « *que cette situation résulte du sommet de Pau qui s'est tenu le 13 janvier* » et au cours duquel « *un "sursaut" avait été décidé afin d'obtenir des résultats au plus vite contre les groupes djihadistes (…) Dans ce contexte, le besoin de résultats semble primer sur toute autre considération. Tout le monde semble avoir oublié que l'un des points de la feuille de route définie à Pau consistait à "lutter contre l'impunité par la judiciarisation des enquêtes sur tous les massacres et exactions présumés"* ». À commencer par la France, qui n'a pas jugé utile de s'exprimer sur l'intensification de ces exactions, qui ne manqueront pas de faire le jeu des djihadistes...

Une conseillère sur-mesure

Macron s'est doté d'une nouvelle conseillère presse pour les questions internationales, nous apprend *africaintelligence.fr* (23/04), en la personne de Anne-Sophie Bradelle. Un très bon choix, si l'on en juge par son curriculum vitae françafricain : elle a « *travaillé à la promotion de Forbes Afrique (…) lancé le 24 juillet 2012, lors d'une cérémonie présidée par le chef d'Etat congolais, Denis Sassou Nguesso, et animée par Christinee Ockrent (…). D'emblée, le titre est apparu comme un outil de prestige au service du régime de Brazzaville.* » Puis « *la consultante pour Euro RSCG a débarqué à Conakry* ». C'est alors Bolloré qui avait gracieusement mis sa société de conseil Havas (anciennement Euro RSCG) au service de l'élection d'Alpha Condé. Comme on sait, une fois élu, ce dernier s'est empressé de résilier « *par décret la concession du port attribuée à Getma International, filiale de Necotrans, pour l'offrir à Bolloré Africa Logistics.* » Rappelons que le « *pacte de corruption* » a été reconnu par la cour d'appel de Paris en 2019, mais non jugé en raison de la prescription des faits. En 2011, le procureur de la République Jean-Claude Marin avait en effet procédé à un classement sans suite, sans investigation poussée… Anne-Sophie Bradelle, « *senior partner chez Havas Paris, chargée du Pôle international, a conseillé de grandes entreprises (Veolia, Bolloré, Air Mauritius, Forbes Afrique..) et institutions (Institut du Bosphore, Yalta European Strategy, FMI, UNESCO, OCDE) (…) Elle a aussi conseillé le prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane.* » (*laprovence.com*, 30/03). Du sur-mesure pour sa majesté Macron...

Ni masques, ni respirateurs, mais...

« *Les dépenses militaires mondiales enregistrent la plus forte augmentation annuelle depuis une décennie atteignant 1 917 milliards de dollars en 2019* », nous apprend le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) (*Obsarm.org*, 26/04). À son modeste niveau, la France n'a pas démérité pour contribuer à cet exploit : « *au cours de ces cinq dernières années, [elle] a vu ses exportations progresser de 72% par rapport à la période 2010-2014. Jamais elles n'avaient atteint un tel niveau depuis 1990, selon le SIPRI. Les commandes passées par l'Égype, le Qatar et l'Inde expliquent en partie cette évolution, qui permet à la France de rester le troisième exportateur mondial d'armement* » (*opex360.com*, 09/03). Lors de son audition du 10 avril devant la commission sénatoriale des Affaires étrangères et des Forces armées, notre ministre des Armées, a d'ailleurs profité de la crise sanitaire déclenchée par le coronavirus pour câliner le lobby militaro-industriel : « *Mon ministère, premier investisseur de l'État, aura un rôle particulier à jouer lorsqu'il s'agira de relancer l'économie française. (…) Lorsque nous examinerons le prochain budget, je ne doute pas que certains de nos crédits de paiements auront augmenté, afin d'amplifier la relance* ». « *Ma crainte, c'est que le monde d'après ressemble au monde d'avant, mais en pire* », confie pour sa part au *Monde* (20/04) notre ministre des Affaires étrangères. Et pour ça, on peut leur faire confiance, on a affaire a des spécialistes...

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Directeurs de la rédaction** Mathieu Lopes, Thomas Noirot - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, Y. Thomas, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon - **Ont contribué à ce numéro** Emma Cailleau, P. Imbach - **Image de couverture** : domaine public, United states Air force - **Illustrations** : John Beurk - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris- **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** http://survie.org et https://twitter.com/Survie - **Commission paritaire** n°0221G87632 - **Dépôt légal** mai 2020 - ISSN 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincy-/ss-Sénart

LE JOUR D'APRÈS?

Ode à la santé gratuite et à l'Etat-providence, aides aux plus démunis, appel à la sobriété carbone, annonce de l'annulation massive des dettes africaines... un vent de folie, ou plutôt de lucidité, aurait-il soufflé sur l'Elysée au début de la crise sanitaire ? Si l'on ajoute à cela les nombreuses libérations dans les prisons pour remédier à la surpopulation carcérale, le versement automatique des prestations sociales sans avoir à passer par la case justification, la suspension des réformes de l'assurance-chômage et des retraites, la prolongation immédiate des titres de séjour des personnes étrangères, on aurait presque pu croire que ce fameux « jour d'après » était déjà là.

C'était sans compter les terribles réalités de l'état d'urgence sanitaire qui s'est imposé à tou.te.s et a particulièrement accru l'exclusion et la répression des plus précaires : les personnes racisées envers lesquelles les contrôles policiers et leurs violences ont redoublé, les habitant.e.s des DOM-TOM soumis à un couvre-feu, celles et ceux des quartiers dits populaires qui ont été littéralement fliqué.e.s et accusé.e.s de ne pas respecter le confinement, malgré leur très forte exposition au virus (Seine-Saint-Denis, Mulhouse). *« Nous sommes en guerre »* a affirmé Emmanuel Macron. Effectivement.

Ainsi, alors que pour certain.e.s tout semble s'être arrêté, suspendu par le confinement, dans d'autres cas tout a continué comme avant ou presque.

Cette année la Françafrique n'aura pas sa grand-messe, le sommet France-Afrique prévu à Bordeaux en juin ayant été annulé. Mais en Guinée la répression contre l'opposition à la dictature continue et la coopération militaire française n'a pas été suspendue. Au Sahel, l'armée française poursuit ses frappes sans aucune remise en question. Les usines françaises de production d'armes ont rapidement repris leurs activités, à l'instar de l'usine Dassault qui produit les avions Rafale. Le budget de la défense reste une priorité. Des milliards d'euros ont été débloqués pour l'économie, sans aucune demande de contrepartie aux grandes industries, mais l'annulation des dettes africaines n'aura pas lieu.

Seule bonne nouvelle de la période, tombée le 16 mai : l'arrestation de Félicien Kabuga en France, le « financier du génocide » des Tutsi, visé par un mandat du tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et recherché depuis plus de 20 ans alors qu'il se cachait près de Paris. Mais ici c'est l'opiniâtreté de l'équipe de tracking du TPIR, et non celle des autorités françaises, qu'il faut saluer.

On se prend alors au jeu d'imaginer notre « jour d'après ». Un jour où le budget militaire sera consacré à la reconversion des industries de défense et reversé pour la santé, l'éducation, la justice... Ça promet de sacrées revalorisations de salaires Un jour où la baisse du trafic aérien et automobile rendra automatiquement caduques les projets pétroliers qui privent des populations du monde entier de l'accès à leurs terres, à leurs eaux, à leurs ressources. Un jour où les colonies françaises d'Outre-Mer retrouveront enfin leur indépendance.

Pour que ce « jour d'après » ait une chance de devenir une réalité, on ne lâche rien, on continue à travailler, documenter, dénoncer, se mobiliser, et on espère vous voir de plus en plus nombreux.ses à nos côtés.

Marie Bazin

Sommaire

2 **LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE**
3 **ÉDITO** Le jour d'après?
4 **COVID-19** Et la guerre continue
7 **RAPPORT** Observatoire de l'état d'urgence sanitaire
8 **DETTE** Macron et la diplomatie de la dette
10 **ALGÉRIE 1960** Un seul héros, le peuple
12 **À LIRE** « Crimes sans châtiment »

ET LA GUERRE CONTINUE...

« *Nous sommes en guerre* » a martelé Emmanuel Macron lorsqu'il a annoncé le confinement le 16 mars. Un branle-bas de combat a effectivement été mis en place : conseils de défense, état d'urgence... La comparaison de la lutte contre un virus à une guerre, si elle peut paraître étonnante, est révélatrice : un arsenal de mesures de contrôle de la population se déploie, quand la situation sanitaire nécessiterait des moyens pour les soignants, l'hôpital et la recherche.

Face à la crise, le gouvernement, qui prône la continuité, économique et pédagogique, révèle bien une permanence de la centralité du militaire et du sécuritaire, au coeur des choix politiques depuis plusieurs décennies. Le continuum entre contrôle des populations et militarisation, qui s'apparente à des mécanismes coloniaux, contribue à diviser la population et nourrit un capitalisme sécuritaire.

L'état d'urgence, un état d'exception à géométrie variable

Face aux manques de moyens (tests, masques...) pour limiter la pandémie, le choix du confinement s'est imposé. Alors que le code de la Santé Publique prévoit des dispositifs exceptionnels en cas de catastrophe sanitaire qui auraient pu être utilisés, un état d'urgence sanitaire a été instauré le 23 mars, pour une durée de 3 mois renouvelables. Cet état d'exception est dérivé de l'état d'urgence, créé pendant la guerre d'Algérie pour éviter de déclarer un état de siège lequel induit un état de guerre. L'état d'urgence a depuis été utilisé dans des contextes coloniaux puis en métropole lors des révoltes urbaines en 2005 et à la suite des attentats du Bataclan en 2015.

La mise en place d'un état d'urgence, même s'il est qualifié de sanitaire, instaure donc un cadre de gouvernement proche de celui d'un état de guerre. L'état d'urgence sanitaire suspend le contrôle du Parlement sur l'exécutif et autorise la promulgation de décrets et d'arrêtés exceptionnels qui limitent les déplacements et visent à contrôler le respect du confinement. Ainsi, plus de 1200 arrêtés préfectoraux ont été pris entre la déclaration d'état d'urgence et fin avril, et des milliers d'arrêtés municipaux. La plupart d'entre eux réduit l'accès aux espaces publics et aux espaces naturels, limite les périmètres de sortie, les heures admises pour la pratique sportive, le nombre de personnes autorisées à sortir ensemble, ou interdit les postures statiques. S'il s'applique à tous les territoires français, l'application de l'état d'urgence prend une autre ampleur sur certains territoires. Ainsi, dans les départements et territoires d'outre-mer de multiples mesures spécifiques ont été prises dans ces « laboratoires du sécuritaire », bien que moins touchés par la pandémie (quatorzaines imposées à des villages entiers, couvre-feux systématiques, restrictions d'accès aux espaces naturels, limitation des horaires des commerces, arrêtés interdisant ou restreignant la consommation et la vente d'alcool). L'application des décrets et arrêtés dépasse la question du respect du confinement et porte atteinte aux libertés fondamentales.

Répression sélective

Avec ce déferlement de mesures, les pouvoirs attribués à la police, chargée de contrôler leur application, sont étendus, d'autant plus que le cadre de l'attestation obligatoire comporte des zones de flou. La légitimité des déplacements qui y sont définis est laissée à l'appréciation de la police. Partout, des témoignages de verbalisations abusives sont relayés, avec des situations parfois ubuesques, à tel point que certains journaux ont publié des articles rappelant ce que la police peut ou ne peut pas faire (fouille, contrôle du ticket de caisse…) Alors que les verbalisations abusives touchent toute la population, les quartiers populaires en sont toujours la cible privilégiée. Par exemple, la Seine Saint-Denis cumule un nombre d'amendes pour non-respect des règles de confinement anormalement élevé : jusqu'à trois fois plus que dans le reste de la France (*Libération*, 26/04). À ces contrôles abusifs s'ajoute une montée en flèche des violences policières. Le premier rapport de l'observatoire de l'état d'urgence sanitaire publié par le site *Acta.zone* (des extraits sont reproduits à la suite) présente un état des lieux des violences depuis le début du confinement : contrôles abusifs, contraventions injustifiées, insultes, insultes racistes, coups... 5 personnes ont été tuées et plus de 10 gravement blessées selon le site *Rebellyon*, qui a effectué un recensement dans la presse, entre le 8 et le 24 avril (ndr: le même site a recensé 12 morts au 14/05). Les accidents liés à des tentatives d'éviter les contrôles de police se multiplient. Le déclenchement de révoltes urbaines dans plusieurs villes de France, à la suite de l'accident à Villeneuve La Garenne le 20 avril, et les affrontements avec la police dans certains quartiers expriment une colère face aux violences et à l'impunité de la police.

Dans la continuité des mesures de confinement, l'usage de nouvelles technologies de surveillance des populations est un pas franchi par plusieurs municipalités. Le matraquage politico-médiatique sur la défaillance civique de certaines populations, supposées insensibles à la pédagogie gouvernementale, encourage à admettre la nécessité de déployer des moyens de contrôle et de prévention exceptionnels pour faire respecter le confinement, tels que par exemple la surveillance par hélicoptère ou par drône qui s'opère dans des conditions particulièrement opaques et principalement au dessus des quartiers populaires. La crise actuelle apparaît ainsi comme une aubaine pour accélérer l'acceptation de ces nouvelles modalités de surveillance et manifeste la pénétration continue de technologies de guerre pour le maintien de l'ordre. Loin de contribuer à la lutte contre la pandémie, les atteintes aux droits et les violences policières s'étendent et s'appuient sur un système structurellement raciste et inégalitaire.

Dans ce contexte, les personnes migrantes subissent de plein fouet cette répression sélective. Les contrôles du respect du confinement se transforment en contrôle des titres de séjour et la barrière de la langue les rend encore plus vulnérables aux abus. Alors que le confinement est censé se faire au nom de la protection de la population, le Conseil d'Etat refuse la fermeture générale des centres de rétention administrative (CRA). Certains ferment et libèrent sous l'impulsion des juges, mais d'autres restent ouverts et continuent même « d'accueillir » de nouvelles personnes. Au CRA du Mesnil-Amelot, les retenus se révoltent le 12 avril et sont violemment réprimés par la police. Certains sont transférés vers d'autres CRA, en totale contradiction avec les règles sanitaires qui restreignent la circulation des personnes.

Polarisation de la population et contrôle des médias

La mise en place de ces mesures s'accompagne d'une propagande gouvernementale, suivie par les médias, allant jusqu'à des situations étonnantes de conférence de presse sans journalistes. L'union nationale derrière la guerre contre le virus écarte les voix dissonantes. Le discours déployé tend à construire

une distinction entre ceux qui ont compris le confinement et les autres.

Alors que certains parisiens ont pu s'offrir le luxe d'un exil à la campagne ou faire fi sans conséquence des mesures de confinement (comme le patron du MEDEF, les pratiquants de l'église Saint Nicolas du Chardonnet, la fête improvisée du XVIIIème...), des médias et politiques alimentent l'illusion d'une incapacité à comprendre l'enjeu sanitaire du confinement qui désigne certaines populations comme dangereuses pour la santé publique et l'intérêt général. Particulièrement visés, les habitants de Seine-Saint-Denis sont pourtant majoritairement plus exposés aux risques sanitaires : emplois dans les secteurs essentiels (soin, commerce de première nécessité, nettoyage…), conditions de vie difficiles (logements exigus, habitat insalubre), déserts médicaux. Le démenti par les élus de Seine-Saint-Denis du non-respect du confinement par leurs administrés a trouvé peu d'écho auprès des médias dominants, qui taisent le surinvestissement des forces de police dans les quartiers les plus ostracisés.

Allégeance à l'injonction présidentielle du « nous sommes en guerre », le traitement médiatique des démonstrations de forces policières dans ces territoires, digne d'un journalisme de préfecture, s'inscrit également dans la continuité d'une propagande visant à légitimer la relégation d'une part de la population au second rang de la République.

Propagande et cache-misère militaires

En cohérence avec la convocation du registre guerrier, l'armée a très rapidement été mobilisée, et en grandes pompes. Ainsi, pour lutter contre la pandémie, une opération militaire a été lancée : l'opération Résilience a pour but d'assurer la protection des stocks médicaux et d'apporter un soutien sanitaire et logistique à l'hôpital public, démuni par des années de casse organisée. Récemment, à plusieurs reprises, l'appel à l'armée a été évoqué pour faire face à des problématiques intérieures : lors des manifestations des gilets jaunes ou pour contrôler le respect du confinement. Par ailleurs, le choix de la mise en place de conseils de défense au sommet de l'État afin de prendre des décisions face à la situation sanitaire illustre aussi le glissement entre le risque extérieur et l'intérieur. La présence de l'armée dans les espaces civils se banalise. Si l'appui de toutes les forces est nécessaire face à l'urgence sanitaire, le choix de mettre en place une opération militaire est significatif du rôle central donné à l'armée, d'autant plus quand elle est nommée « résilience » ce qui suggère que lui est confiée le soin de la reconstruction sociale après le traumatisme de la pandémie. Surtout, cette opération fait l'objet d'une opération de communication pour le Ministère des Armées.

Alors que l'on constate une mobilisation civile générale (cliniques et hôpitaux privés, cliniques vétérinaires, entreprises diverses) le coup de projecteur sur l'intervention de l'armée ressemble fort à de la propagande, d'autant plus que ses moyens réels semblent limités. À une remarque sur l'efficacité, vu le nombre de lits, de l'hôpital militaire installé sous les yeux des médias à Mulhouse, la réponse de Florence Parly, ministre des armées, sonne comme un aveu : *« Ce que nous faisons n'est qu'une petite contribution par rapport aux lits hospitaliers dans le privé et le public. Mais elle est utile. Elle montre à chacun que les armées sont là. »* (*BFMTV*, 26 mars). Avant d'être démonté, l'hôpital militaire aura accueilli fin avril 46 patients, l'hôpital de Mulhouse en a soigné 1834 (*Médiapart*, 6/05). Parallèlement, les porte-hélicoptères envoyés à Mayotte et à la Réunion (Mistral), aux Antilles et en Guyane (Dixmude), n'ont pas déployé d'hôpital de bord, contrairement à ce qui était pressenti. Le renfort du service de santé des armées est limité, les effectifs ayant subi, comme l'hôpital public, des réductions. L'objectif est donc clair, il s'agit avant tout de donner de la visibilité à l'armée, dont la présence dans l'espace civil donne l'impression que l'armée est la solution.

Derrière se cache une armée à bout de souffle, affaiblie structurellement par la surprojection sur les zones d'intervention, un turn over soutenu, des difficultés de recrutement. La mobilisation de l'armée ressemble presque à une démonstration de force : il s'agit de faire croire à un état fort avec une armée performante et efficace, indispensable pour préserver cette continuité du militaire.

Quand le coronavirus renforce la désignation d'un ennemi intérieur

La désignation du virus comme un ennemi invisible rappelle des comparaisons fréquentes en temps de guerre entre l'ennemi et une maladie ou un animal nuisible, dont la contamination est dangereuse et qu'il faut éradiquer. Le discours martial risque de produire un glissement de la désignation du virus comme ennemi invisible vers celle d'un ennemi intérieur. La démesure des moyens mis en œuvre et leur application discriminatoire développent et accentuent des méthodes de maintien de l'ordre à l'œuvre depuis plusieurs années dans les « territoires perdus de la République ». Conditionnement psychologique par la peur, quadrillage de l'espace, contrôle des médias et répression sélective, sont des pratiques qui appartiennent à la logique de guerre de basse intensité. Cette doctrine utilisée en Indochine puis en Algérie pour le contrôle des populations a peu à peu été mise de côté avant de revenir dans les pratiques des forces de l'ordre. Il s'agit d'une guerre intérieure, qui ne détruit pas l'ennemi mais le fabrique.

Un climat de peur et de contrôle s'installe, propice à la mise en place de mesures coercitives, et de contrôle de la population par elle-même, comme en témoignent les pratiques de délation qui se sont multipliées sur le respect du confinement. Les mesures prises pour lutter contre la pandémie sont identiques à celles mises en place dans la lutte contre le terrorisme : à la suite des attentats de 2015, un état d'urgence avait été décrété et une opération militaire mobilisée. Les rapports et observatoires sur l'état d'urgence institué en 2015 avaient souligné le fait que si ces mesures s'appliquent à toute la population, les personnes racisées et musulmanes avaient particulièrement été la cible des excès de ces mesures. L'application de l'état d'urgence sanitaire s'inscrit dans sa continuité. La diffusion d'une fiche *« Coronavirus et risque de replis communautaristes »* par l'Éducation Nationale, au moment de la reprise des écoles, pose question. La note vise à prévenir toute attitude qui porterait atteinte à l'unité nationale. L'emploi des mots *« radical »* et *« communautarisme »*, communément associés à l'islamisme dans les discours médiatico-politiques est tendancieux et alimente un discours raciste et islamophobe. Cette note, tout comme le discours et les moyens déployés face au virus, tendent vers une société de surveillance et de défiance, qui correspond à la *« société de vigilance »* appelée par Emmanuel Macron après la tuerie de la préfecture de Paris en octobre 2019, qualifiée abusivement d'attentat. La politique sanitaire face à la crise prend place dans ce climat de lutte contre le terrorisme. Elle prolonge et accentue une logique de guerre de basse intensité, visant principalement les territoires « secondaires », désignés comme sanctuaires d'un ennemi intérieur, et dont la répression vise à s'étendre à tous ceux qui oseraient contester cet ordre.

Continuité de la présence militaire dans le monde

La lutte contre le terrorisme, qui imprègne la politique nationale, est aussi au centre des actions militaires de la France dans le monde. Ainsi, alors que « nous sommes en guerre » sur le territoire national, l'Etat n'a jamais cessé de l'être en dehors de ses frontières, et d'y consacrer des moyens colossaux,

avant comme pendant la pandémie. Au nom de la guerre contre le terrorisme, les deux principales opérations extérieures actuelles se déroulent en Irak et en Syrie (Chanmal) et au Sahel (Barkhane). Depuis 2014, l'opération Barkhane s'enlise au Sahel où la situation ne cesse de se dégrader. Les groupes djihadistes gagnent du terrain et de l'influence. Leur recrutement, qui ne se fait pas d'abord sur une base religieuse, est plus rapide que les pertes qui leur sont infligées. L'insécurité s'est étendue... **L**'insécurité s'est étendue aux pays voisins du Mali : le Niger et le Burkina Faso subissent des attaques et affrontements. Sur place, la doctrine de la guerre contre insurrectionnelle, ou guerre de basse intensité y est menée : les armées mènent des actions de police (fouilles, confiscations de téléphone…).

La réponse militaire, menée par la France, aggrave la situation alors que son intervention est de plus en plus contestée par les populations des pays concernés. Les armées des pays du G5 Sahel, dont la France soutient la montée en puissance (coopération militaire, formations…), semblent considérées par l'ancienne puissance coloniale comme des forces supplétives. Malgré tout, en janvier 2020, la conférence de Pau a confirmé et renforcé cette voie : le nombre de militaires français impliqués dans l'opération est passé de 4500 à 5100. La lutte contre le terrorisme ici et là-bas participe à une militarisation, alors que le tout militaire est loin d'être une solution.

Pourtant , des sommes conséquentes sont investies. La loi de programmation militaire 2019-2025 prévoit de mieux prendre en compte les surcoûts liés aux opex pour un financement *« plus sincère »*. Pour 2020, le montant des opérations extérieures est estimé à 1,1 milliard d'euros, montant auquel s'ajoute un effort de dépense sur l'équipement à hauteur de 20,9 milliards d'euros[1]. La loi de programmation militaire 2019-2025 prévoit une augmentation du budget de la défense jusqu'en 2025 afin qu'il atteigne 2 % du PIB.

L'armée joue un rôle central pour la place de la France dans le monde en contribuant à maintenir des intérêts géostratégiques et économiques. A la tête du second dispositif de pré-positionnement au monde, grâce notamment à la présence dans ses anciennes colonies et dans les « confettis de l'empire », le principal terrain d'intervention est le continent africain où plus d'une soixantaine d'opérations ont eu lieu depuis la décolonisation. Quasiment aucun contrôle démocratique ne s'exerce face à ces choix. Bien que méconnue du grand public, la sphère militaire a un poids important sur la diplomatie française et contribue par ses opérations à maintenir une puissance de la France à l'international.

La fierté militaro-industrielle, un complexe français ?

L'envergure donnée au militaire sert les intérêts du complexe militaro-industriel : à l'État qui y puise un pouvoir diplomatique, à l'armée qui gagne en technique sur des terrains d'opération et monte en puissance, à l'industrie qui peut présenter son matériel. L'utilisation des matériels en situation de combat, le *« combat proven »*, est une excellente publicité. L'augmentation spectaculaire des ventes de Rafales, fleurons de la technologie mortifère à la française, depuis leur utilisation en Libye en 2011 puis au Sahel à partir de 2013 en est la triste preuve. L'année 2019 a vu la plus forte augmentation des dépenses militaires dans le monde, depuis une décennie. Face à ce triste record, la France tient une bonne place : entre 2007 et 2017, la hausse des dépenses du ministère de la défense s'élève à + 31,5%, celles de sécurité à plus de +39, alors que la santé a perdu -5,2%[2]... Parmi les impétrants au titre de premier exportateur d'armes, la France se situe à la troisième place du podium.

Cette sinistre position française dans la course mondiale à l'armement résulte de décisions politiques structurantes et durables dans un secteur sous contrôle d'État. Des licences d'exportation à la diplomatie d'influence, la vente d'armes est un projet national. La direction générale de l'armement (DGA) assure sa mise en œuvre, orchestrant la convergence des intérêts politiques, militaires et industriels, sous prétexte de défense de la souveraineté.

Alors que le pays manque de fonds pour la recherche médicale et de moyens pour l'hôpital public, l'État choie le complexe militaro-industriel qui constitue également un enjeu pour la sécurité intérieure. La production d'armes ne concerne pas seulement l'exportation ou l'armée, mais aussi la sécurité intérieure. Ainsi, les prochaines commandes LBD, utilisées par la police, coupables de nombreuses mutilations et classées comme armes de guerre, seront fabriquées par des entreprises françaises.

L'armement, activité essentielle de la nation

Dès le début du confinement, la ministre des armées, Florence Parly, a souligné l'importance de la continuité de la production du complexe militaro-industriel. Si certaines activités peuvent se justifier par la participation de l'armée à des évacuations, d'autres concernent le maintien des matériels pour les militaires en opération ou la continuité de la production pour honorer les commandes. Ainsi, comment, en pleine crise sanitaire, motiver la mise à flot le 27 avril par le groupe Naval d'un nouveau sous-marin nucléaire (*Actu.fr*, 27/04) ? Bien que protégé de la crise par la reconnaissance du caractère essentiel de son activité, le complexe militaro-industriel prépare d'ores et déjà « l'après », d'autant que la situation risque de remettre en cause la solvabilité de certains clients. Lors de son audition auprès de l'Assemblée Nationale, le 22 avril, le Chef d'État Major des Armées, François Lecointre, a défendu *« l'impérieuse »* nécessité de maintenir le budget de l'armée dans la nouvelle loi de programmation militaire 2019-2025. Dans la continuité de l'audition de présidents de groupement du secteur de l'armement à la commission de défense, le 23 avril, le Groupe Mars, concile de personnalités produisant des analyses sur *« les intérêts stratégiques relatifs à l'industrie de défense et de sécurité et les choix technologiques et industriels qui sont à la base de la souveraineté de la France »*, a lui aussi prôné la Défense comme industrie de relance (*Tribune*, 27/04).

Contrairement aux entreprises de production de matériel médical, sacrifiées sur l'autel de la rentabilité à tout crin, les entreprises françaises liées à l'armement ont été préservées. Sous couvert de maintien d'emplois qualifiés et non délocalisables et d'enjeux de souveraineté, elles semblent aujourd'hui plus intouchables que jamais. La bienveillance actuelle du gouvernement à l'endroit des entreprises de l'armement s'inscrit dans la continuité de son soutien structurel à une industrie dont la guerre est la meilleure publicité. De même, la défense du budget de l'armée, alors même qu'aucune annonce concrète pour refinancer l'hôpital public n'a été annoncée, montre que la logique n'a pas changé. L'actuelle crise sanitaire sonne un signal d'alerte. Jusqu'à présent, préparer la guerre a toujours amené à la faire, jamais à la paix.

Face à la pandémie, l'État fait donc tourner sa « machine de guerre » et contrôle sa population bien plus qu'il ne la protège. La lutte contre le virus devient un moyen d'ancrer la militarisation et la sécurisation qui s'appuient sur des logiques coloniales, au cœur de la société. « Nous sommes en guerre », voilà bien un sujet sur lequel l'État ne ment pas.

Eléa Gary

[1] « Promesse tenue pour le budget de la défense », article du site du ministère des armées, consulté le 11/05/2020.

[2] « La dangereuse trajectoire militaro-sécuritaire de la France », Claude Serfati, Les possibles (à partir de chiffres de l'INSEE), mai 2019.

OBSERVATOIRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Cet observatoire rassemble des *« militant.e.s des quartiers populaires et des immigrations, membres des Gilets noirs et de La Chapelle Debout !, militant.e.s autonomes, communistes et anarchistes, militantes féministes et antiracistes, militant.e.s antifascistes et anti-carcéraux, militants anticoloniaux et anti-impérialistes, principalement à Paris et Toulouse»*. Il a produit deux rapports, publiés sur le site *acta.zone*, dont nous reproduisons ici des extraits des parties qui concernent les *« colonies d'outre-mer »*.

Premier rapport (16/04/2020)

« Le virus y est arrivé plus tard qu'en métropole, en provenance de France ou de croisiéristes. [...] La Guyane [...] ne possède que 10 lits en réanimation. En 2017, le soulèvement a porté notamment sur l'exigence de davantage de moyens de santé. Plusieurs villes éloignées du littoral n'ont pas d'hôpital accessible, il faut se déplacer en avion ou en pirogue pour de nombreuses heures. L'état des prisons est catastrophique.

À Mayotte, [...] la répression des mouvements migratoires depuis le reste des Comores, d'ores et déjà militarisé (des milliers de détenus et des centaines de morts chaque année) est devenue encore plus agressive. Le CRA est fermé et les contrôles en mer très dangereux pour les personnes qui utilisent des bateaux de fortune se sont renforcés (la préfecture a décidé de ne plus simplement intercepter mais désormais « repousser » les embarcations).

En Guadeloupe, le CHU de Pointe-à-Pître était déjà en mauvais état avant qu'un incendie ne le ravage en 2017. Il n'a pas été reconstruit à ce jour et plusieurs services ont dû déménager dans des locaux inadaptés et souvent insalubres. Plusieurs mobilisations populaires ont eu lieu encore l'été dernier, à l'initiative notamment des syndicats indépendantistes. Le pays est également touché par des coupures d'eau à cause d'un système de distribution vétuste et non entretenu, ce qui rend le confinement encore plus difficile. [...] Dans des économies grandement dépendantes de la France et de l'Europe, d'où viennent la plupart des denrées, le ralentissement des approvisionnements est aussi l'opportunité de redévelopper une production locale indépendante. Dans un live de Mediapart, *un journaliste relayait qu'en Polynésie cet isolement est* « vu comme une chance, qui les protège ».

Au fond, c'est aussi un certain « pacte colonial » qui est délégitimé : la France a l'habitude de justifier son emprise par les « bienfaits » de sa présence et, en particulier, les moyens de santé qu'elle apporterait. Aujourd'hui, cette argumentation vole en éclat. Non seulement la puissance coloniale fournit des moyens largement insuffisants, étalant au grand jour tout son mépris des personnes qui vivent dans ces pays, mais elle est aussi la source directe du problème, puisque les cas de coronavirus ont tous été importés de France et sa gestion calamiteuse, parfois pire que les voisins géographiques des colonies, amène un risque aggravé.

Le confinement souligne la structure coloniale de la société française mais il l'essouffle en même temps d'une certaine manière, car dans les formes de résistances et d'auto-organisation populaire mises en place pour survivre, la question de l'indépendance et de l'autonomie renaît nécessairement. »

Second rapport (10/05/2020)

« À Mayotte, la situation est très préoccupante. Alors que les trois autres îles des Comores (indépendantes) ne recensent que trois cas de personnes contaminées, Mayotte, elle, en compte près de 700. Plus de 80% des personnes vivent sous le seuil de pauvreté : plus encore que le COVID-19 ou la dengue qui elle aussi fait rage, c'est la faim qui constitue le problème majeur des comorrien.e.s de Mayotte. Dans la nuit du 3 mai, des centaines de personnes ont bravé le couvre-feu et se sont soulevées dans la périphérie de Mamoudzou (notamment à Tsoundzou) contre la gendarmerie et la police. 200 jeunes ont fait pleuvoir les pierres sur les forces répressives, notamment sur les deux blindés de la gendarmerie – ceux-ci sont bien connus de tous les militants des colonies d'outre-mer depuis les années 1970.

La situation à La Réunion a été décrite et analysée par deux camarades réunionnaises, Marion Malga-Baptisto et Mathilde Lebon, dans un long article « Moisissure sous les Tropiques » publié sur Le blog de Joao. Elles dénoncent notamment la gestion de la situation par une élite blanche de France avec la « complicité silencieuse des élu.e.s locaux », *ainsi que le fait que le marché des masques sanitaires fasse l'objet d'une prédation des mêmes groupes privés de la Caraïbe et de La Réunion qui remplacent ainsi un état colonial satisfait d'une telle délégation. [...]*

« La pandémie de Covid-19 fait peser une grave menace sur la santé des peuples autochtones du monde entier » *affirme un communiqué de l'ONU. Au sein de l'empire colonial français, cette affirmation s'applique aux peuples premiers de Guyane ainsi qu'aux clans kanak de Kanaky.* « Le contexte nous met face à l'héritage d'une blessure coloniale et au traumatisme collectif laissé par les épidémies qui ont décimé nos ancêtres » *a écrit le grand conseil coutumier de Guyane dans un communiqué. Pendant ce temps, la commission départementale des mines guyanaises a voté le 29 avril en faveur d'un nouveau projet minier dont le nom, « Espérance », sonne comme un affront supplémentaire. Après la victoire politique des militant.e.s autochtones et écologistes contre le projet Montagne d'Or en 2019, de nouvelles batailles se préparent donc.*

En Kanaky, un certain nombre de tribus ont érigé leur propres barrages. Le faible nombre de leurs entrées joue la plupart du temps en faveur de la gendarmerie qui peut ainsi contrôler facilement les allées et venues mais sont cette fois-ci utiles au filtrage des personnes.[...] Le 20 avril, le pays est sorti du confinement malgré un avis explicitement contraire du Sénat coutumier. Le 26 avril, les autorités coutumières de Païta ont organisé une manifestation devant l'aéroport international de Tontouta pour protester contre l'arrivée de la relève de 180 militaires coloniaux. Finalement, l'avion a été déprogrammé. Le 22 mars, l'aéroport avait été caillassé pour manifester la volonté du pays de ne plus recevoir d'avions susceptibles d'accroître la pandémie. Huit personnes avaient ensuite été arrêtées après que des moyens de répression de grande ampleur eurent été mis en place.

[...]

La date du référendum pour la pleine souveraineté du pays a été maintenue au 6 septembre. La situation actuelle ne favorise pas la campagne pour le « Oui » à l'indépendance du pays. La date retenue était déjà assez « précoce » (pas tout à fait deux ans après le premier), et la crise COVID-19 n'arrange rien. »

COVID-19

MACRON ET LA DIPLOMATIE DE LA DETTE

Le président français a créé la surprise à la mi-avril en annonçant son intention de plaider pour l'annulation de dettes africaines. Une annonce généreuse, avec un air de déjà-vu, sur laquelle est revenue Pauline Imbach dans la dernière lettre du Comité pour l'annulation des dettes illégitimes (CADTM) : derrière l'écran de fumée, la promesse macronnienne pourrait surtout servir à contrer l'influence chinoise en Afrique et préserver les capacités de remboursement des dettes auprès de créanciers privés - dont les grandes banques.

Depuis 2011, la dette extérieure publique de l'Afrique a plus que doublé et atteint aujourd'hui 500 milliards de dollars. Son service[1] a suivi la même tendance et représente plus d'un quart des recettes de certains États (42% pour l'Angola). En moyenne, ce sont 13% des revenus des pays africains qui y sont consacrés et la situation va empirer, en particulier en Afrique subsaharienne où la croissance *« devrait se rétracter fortement entre 2019 et 2020, passant de 2,4% à -5,1%, plongeant la région dans sa première récession depuis plus de 25 ans »*[2].

L'Afrique connaît une chute drastique des cours de ses matières premières alors qu'elle est largement dépendante des revenus qu'elle tire de ses exportations, notamment pour obtenir des devises étrangères indispensables au remboursement de sa dette extérieure. La Zambie, deuxième producteur de cuivre en Afrique, a par exemple besoin de restructurer sa dette publique extérieure à hauteur d'1 milliards de dollars pour éviter la banqueroute, alors que depuis janvier 2020 le cours du cuivre a chuté de 24% (*Le Monde*, 21/03) et que le pays est tributaire à 75% de l'exportation de ses produits miniers.

La baisse des revenus des pays africains est encore renforcée par la crise mondiale qui engendre le rapatriement des capitaux financiers vers le Nord[3] : Les grandes entreprises et des fonds d'investissement ramènent leurs capitaux dans leur maison mère et les insèrent dans des schémas d'optimisation fiscale. S'ajoute à cela une chute des sommes envoyées par les migrants dans leur pays d'origine compte tenu de la diminution, voire de la disparition, de leurs revenus suite à l'arrêt d'une grande partie des activités économiques et du confinement au Nord. Selon la Banque mondiale, l'envoi des migrants pour l'ensemble des pays du Sud représentait 494 milliards d'euros en 2019, soit plus du triple de l'aide publique au développement, alors que plus de 700 millions de personnes au Sud sont directement tributaires de ces revenus (*Le Monde*, 15/12/2019).

Les pays dépendant des secteurs touristiques et/ou de la présence massive du personnel des ONG voient également une grande partie de leurs revenus disparaître, quand d'autres ont déjà été largement touchés par les guerres et les récentes attaques terroristes (comme le Burkina-Faso ou le Mali).

La situation actuelle semble sans appel : un grand nombre de pays du continent est au bord d'un défaut de paiement. En septembre 2019, le FMI rappelait que le Congo-Brazzaville, la Gambie, le Mozambique, la Somalie, le Soudan, le Sud Soudan et le Zimbabwe étaient en situation de défaut de paiement, tandis que 11 autres pays étaient en position de l'être[4].

Quand le 13 avril dernier Emmanuel Macron prononce le mot *« annulation »* au milieu d'un discours fleuve sur l'épidémie de Covid-19, la dette africaine redevient un sujet. Trois jours plus tard, le G20 annonce sans surprise non pas une annulation de la dette mais une suspension partielle de son service… Et en y regardant de plus près, cet accord, qui donnerait *« des marges de manœuvre pour rapidement répondre à la crise »*[5] n'est rien d'autre qu'un coup de com' absolument abject.

Il s'agit en réalité d'un report, octroyé sur une partie de la dette des 77 pays classés parmi les plus pauvres et au cas par cas, de 8 mois de service de la dette dus entre le 1er mai et le 31 décembre 2020. Pour en bénéficier les pays doivent être en ordre de paiement à l'égard du FMI et de la Banque mondiale, sous-entendu, ils doivent être considérés par les créanciers comme de

[1] Service de la dette : somme des intérêts et de l'amortissement du capital emprunté.

[2] Africa's Pulse, rapport semestriel de la Banque mondiale, 9/04/2020.

[3] Éric Toussaint, « Suspendre immédiatement le paiement de la dette pour sauver des vies », Le Soir, 09/04/2020

[4] Milan Rivié, « Nouvelle crise de la dette au Sud », CADTM, 12/08/2019. Liste des onze pays africains à haut risque de surendettement : Burundi, Cameroun, Cap vert, Djibouti, Éthiopie, Ghana, Mauritanie, RCA, Sierra Leone, Tchad et Zambie. Liste complète au 11/2019 : https://www.imf.org/external/Pubs/ft/dsa/DSAlist.pdf

[5] Communiqué du ministère de l'Économie et des finances du 16/04/2020.

bons élèves. Ce report ne concerne que la dette bilatérale (à l'égard des États) soit 12 milliards de dollars sur les 32 milliards prévus pour 2020[6]. Dans le même temps, les pays vont continuer à rembourser les créanciers privés (dont les grandes banques) qui détiennent 8 milliards de créances, et dont l'effort se fera sur base du volontariat (c'est beau !) et les créanciers multilatéraux (12 milliards de dollars pour la Banque mondiale). Enfin, le remboursement prévu en 2020 pourra être reporté jusqu'à 2022 et échelonné sur trois ans, entraînant... un léger surcoût des futurs remboursements ! En 2022, 2023 et 2024, les pays devront rembourser le service de la dette de l'année en cours plus celui de l'année 2020 étalée sur les 3 ans. In fine, *« les paiements de dettes ainsi reportés seront majorés de 12,3 milliards de dollars, passant de 23 milliards à 35,3 milliards ! »*[7] Ce qui pousse sans doute Bruno Le Maire à qualifier cette initiative d'*« avancée majeure »* (*Le Monde*, 16/04)...

Rappelons tout de même que le montant global de la dette des pays éligibles à l'initiative du G20 est estimé à un peu plus de 750 milliards de dollars, soit 1 % du PIB du G20 de 2019 (78 286 milliards dollars) (*Ecofin*, 19/04), moins que le plan d'aides adopté par le parlement allemand (1100 milliards d'euros) ou que celui des États-Unis (2000 milliards de dollars) pour faire face à la crise du Covid-19 dans leur pays… une goutte d'eau dans l'océan de la finance ! L'annulation pure et simple, sans condition, de la dette est économiquement tout à fait possible mais il n'y a aucune volonté politique pour aller dans ce sens. L'enjeu des négociations de ces derniers jours n'a rien à voir avec des préoccupations humanistes, l'épidémie est une toile de fond dont les créanciers tirent parti pour mettre en place une gestion de la crise de la dette des pays du Sud à leur avantage, notamment à travers une reprise en main de la question par les créanciers historiques.

Depuis 2005, la structure de la dette extérieure africaine a en effet largement évolué. Les pays émergents (Chine, Inde, Koweït ou Arabie Saoudite) sont devenus des bailleurs essentiels ; la Chine détient ainsi à elle seule 40% de la dette africaine dont 20% de la dette publique pour un montant de 145 milliards de dollars. Avec la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII), elle est devenue un acteur incontournable du financement des grands projets, supplantant la Banque mondiale sur ce marché.

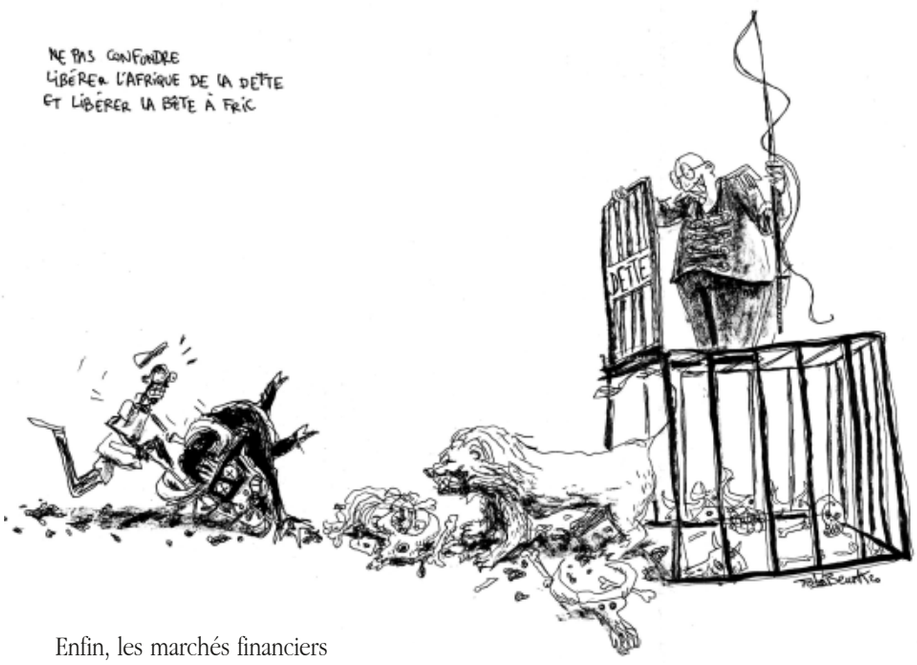

Enfin, les marchés financiers ont acquis une part importante des titres de la dette souveraine (eurobonds). Les créanciers privés détiennent aujourd'hui près de 40% de la dette extérieure publique africaine. En 2018, ils percevaient 55% des paiements d'intérêts extérieurs, alors que les créanciers traditionnels comme les pays membres du Club de Paris, dont la France assure actuellement le secrétariat général, n'en représentent plus que 28%, contre 17 % pour les institutions financières internationales, Banque mondiale et FMI en tête[8]. Ainsi, quand l'Afrique rembourse sa dette publique extérieure plus de la moitié des fonds est destinée aux créanciers privés et il n'est pas question pour eux d'envisager un défaut de paiement.

Et le risque est tel, que même la Chine, qui a toujours fait cavalier seul, a accepté de discuter avec le Club de Paris et le G20 qui ont su saisir l'opportunité pour réaffirmer leur influence et tenter une nouvelle distribution des cartes. Les grands gagnants de cette rencontre élargie sont donc les créanciers, et en particuliers les créanciers privés. Comme lors de la crise financière de 2007, où les banques avaient été sauvées par l'injection massive d'argent public, le G20 vient d'envoyer un signal fort au marché de capitaux et aux créanciers en offrant des garanties à hauteur de 1000 milliards de dollars. *« La France félicite le FMI, la Banque mondiale et les banques multilatérales de développement pour leur mobilisation rapide dans la crise. (…) Le FMI est prêt à mobiliser 1000 milliards de dollars (...) La Banque mondiale et les banques régionales de développement ont déjà mis à disposition plus d e 200 milliards de dollars (…) La France a encouragé les institutions financières internationales à aller plus loin encore dans leur réponse, par la mise en place de nouveaux outils. Les ministres des Finances du G20 ont pris une décision majeure aujourd'hui en encourageant le FMI à introduire des lignes de liquidité de court terme pour accompagner les pays qui rencontrent des difficultés de liquidité temporaires »*[9].

Ainsi, les créanciers peuvent dormir tranquilles, avec ces nouveaux mécanismes leurs créances seront honorées et le cercle vicieux de la dette est conforté, car les fonds *« mis à disposition »* ne sont pas des dons… Ce sont de nouvelles dettes qu'il faudra toujours et encore rembourser ! Les décisions économiques qui viennent d'être prises constituent un nouveau piège pour le continent africain, les pays les plus pauvres et, plus largement, pour l'ensemble de l'humanité. Car la crise sanitaire a permis de démontrer clairement que nous sommes tous sur le même bateau. De nombreuses études mettent en corrélation les causes profondes de la pandémie de Covid-19 au système de surexploitation des sols et des ressources à l'échelle internationale. Le mécanisme de la dette est fondé sur un système extractiviste et productiviste sans limite, sans la surexploitation des ressources la dette ne peut exister. Il faut donc changer radicalement de paradigme : annuler les dettes publiques, il en va de la survie de tous.

Pauline Imbach

[6] Renaud Vivien, Antonio Gambini, Milan Rivié, « La fausse annulation de dettes africaines annoncée par le président Macron », Carte blanche, *Le Soir*, 16 avril 2020.

[7] *Ibid*.

[8] Voir « Club de Paris : Comment sont restructurées les dettes souveraines et pourquoi une alternative est nécessaire », Plateforme Dette et Développement, 18/03/2020.

[9] Communiqué de réaction de Bruno Le Maire suite à la réunion virtuelle du G20 finances, 15/04/2020.

ALGÉRIE, DÉCEMBRE 1960

UN SEUL HÉROS, LE PEUPLE

Fruit d'un travail mené pendant sept ans, Mathieu Rigouste, « *chercheur indépendant en sciences sociales* », publie un livre et présentera bientôt un film reprenant un slogan qui ornait les murs d'Alger en 1962 : « un seul héros le peuple ». Il raconte l'histoire méconnue des journées de décembre 1960 en Algérie, durant lesquelles les milieux populaires s'emparent de la rue et font basculer le rapport de force contre la France. Nous avons interrogé l'auteur sur son travail et les réflexions qu'il permet d'alimenter pour penser le présent.

Peux-tu résumer le sujet du livre. Que s'est il passé en décembre 1960 ?

Après six années d'une guerre impitoyable, le colonialisme français croit avoir réussi à écraser la résistance algérienne. Le FLN et l'ALN, les appareils politico-militaires de la révolution, ont été massacrés par la contre-insurrection. Mais ils se reconstituent très rapidement et le colonialisme doit se restructurer pour perdurer. De Gaulle se rend en Algérie, dans la suite du plan de Constantine[1], pour évaluer la mise en œuvre de ce premier projet néocolonial. C'est aussi le moment où l'extrême-droite coloniale prépare un coup d'état pour mettre en place une forme d'apartheid militaire. C'est alors que surgissent les masses populaires que personne n'attendait, dans plus de 25 villes d'Algérie. Dans différentes régions, elles réussissent à déborder l'ordre colonial et font échouer à la fois le projet de De Gaulle et celui de l'extrême-droite. Composés des habitants des bidonvilles et des quartiers misérables, avec de nombreuses femmes et enfants, parfois en première ligne, ces cortèges sont très durement réprimés mais, il réussissent à saboter la contre-insurrection, trois ans après la « bataille d'Alger ».

Comment as-tu travaillé ? Qu'est-ce qui existait sur ce sujet et qu'as tu découvert ?

Il y avait très peu de choses. En terme de recherche universitaire, il y avait, au mieux, dans certains ouvrages, une page ou deux qui l'évoquaient. Mais aucune recherche de fond en sciences sociales. Aucun documentaire non plus. C'était évoqué dans un film de Mohamed Lakhdar-Hamina des années 70 qui s'appelle *Décembre* et la séquence apparaît à la fin du film *La Bataille d'Alger*.

J'ai récolté et lu toutes les archives auxquelles j'ai pu avoir accès : celles du service historique de l'Armée de terre à Vincennes, celles des archives historiques de l'Outre-mer à Aix-en-provence. Et j'ai aussi passé des années à rechercher des personnes qui avaient participé aux manifestations dans différentes villes d'Algérie et qui voudraient bien raconter. J'ai fait de nombreux entretiens, j'ai croisé leurs récits. J'ai aussi retrouvé des témoignages écrits ou qui avaient été récoltés à l'époque. J'ai été chercher des sources partout pour pouvoir observer la séquence sous différentes perspectives, tout en choisissant d'observer la situation depuis celles et ceux qui luttaient pour leur libération.

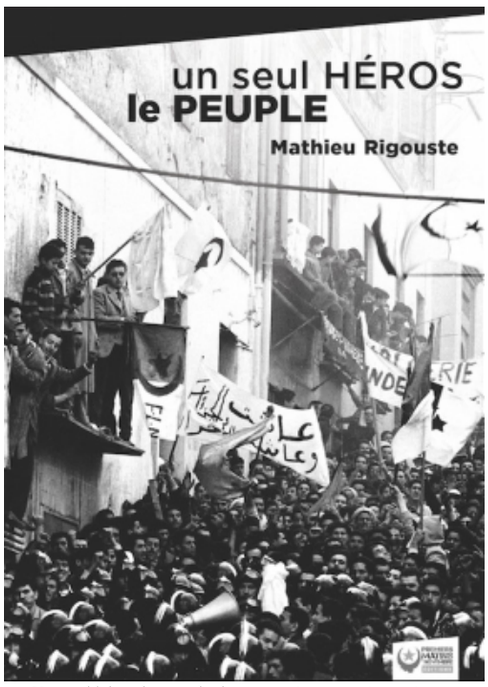

Un seul héros le peuple, la contre-insurrection mise en échec par les soulèvements algériens de 1960, éditions Premiers Matins de novembre, mars 2020.

Contrairement à ce qu'on pensait – on avait retenu simplement la journée du 11 décembre 1960 à Alger – le soulèvement s'est généralisé à toute l'Algérie, pendant près de trois semaines. Partout des cortèges s'affrontent aux colons, à la police et à l'armée française et réussissent régulièrement à les déborder pour reprendre les rues et investir les quartiers interdits. C'est tout l'ordre colonial qui est saboté en transperçant ses frontières et ses codes. Les manifestants ont réussi à se maintenir dans ces rues, à y danser, à y chanter, à y exister et à y brandir les drapeaux interdits. Ce sont les classes populaires dans leur diversité qui ont construit ce « second souffle » de la guerre de libération algérienne.

Il est difficile de donner un bilan absolu des victimes de la répression de ces journées. Entre les chiffres officiels, les témoignages, les corps qui ont été récupérés, j'ai dénombré près de 260 morts tués par la police, l'armée et des colons, sans même pouvoir compter les disparus - sans doute des dizaines à travers le pays. Le nombre de morts est forcément supérieur. Et comme la plupart des crimes coloniaux, celui-ci a été couvert par des lois d'amnistie. Il y a donc un enjeu fondamental à faire exister cette séquence dans l'histoire et les mémoires.

Tu présentes ton travail comme une recherche historique, notamment, mais tu parles aussi d'apports pour aujourd'hui. Quelles pistes cela amène-t-il pour la réflexion et l'action aujourd'hui face au néocolonialisme, à l'autoritarisme ? Quels liens on peut faire entre cet épisode de décembre 1960 et ce qui se passe en ce moment en Algérie, ou ailleurs ?

J'essaye de faire de la socio-histoire populaire, c'est-à-dire employer les outils des sciences sociales pour comprendre comment des phénomènes du passé influencent le présent. Il s'agit de s'outiller pour intervenir sur la réalité. C'est une démarche « populaire » dans ce sens où elle est faite en dehors de toute dépendance à une institution, depuis les luttes sociales auxquelles je participe dans ma vie quotidienne. Au fil de la recherche, j'ai tenté de restituer ce que je trouvais avec les gens que je rencontrais, à travers des ateliers et sur les réseaux sociaux. L'idée est de réussir à penser aujourd'hui avec les témoignages et les analyses des manifestant.e.s de l'époque. Même si, à la fin, l'écriture est individuelle, c'est le fruit d'un travail et d'une réflexion collective.

De tout ceci, on ne tirera sans doute pas la même chose selon d'où on le reçoit, selon où on est positionné dans la société. C'est à chaque groupe dominé d'aller y puiser ce qu'il veut pour construire ses propres armes.

[1] Programme de « développement économique et social » de l'Algérie destiné à affaiblir politiquement le FLN.

Mais je peux dire ce qu'il me semble intéressant à noter. Je crois que cette séquence montre que le modèle originel de contre-insurrection et l'ordre impérial en général se sont rendus capables d'écraser des appareils politico-militaires verticaux et hiérarchiques. Mais ces derniers se reconstituaient sans cesse parce que l'emploi de la contre-insurrection n'a pas permis de se saisir des formes de résistance populaires plus horizontales, quotidiennes, souvent abritées dans les quartiers et les communautés ségréguées. Des franges du prolétariat colonisé ont créé elles-mêmes ou se sont approprié des techniques de lutte, de ruse, de contournement et des formes d'organisation à opposer à l'ordre colonial. Sans sous-estimer le rôle qu'ont joué le FLN, l'ALN et les autres organisations du mouvement indépendantiste, cela invite à réfléchir au fait que la construction de mouvements d'émancipation ne peut se faire en dehors ni même autour des résistances populaires. Il s'agit d'appuyer l'auto-organisation révolutionnaire des classes et des quartiers populaires.

La séquence de décembre 1960 raconte aussi comment l'installation de l'État-FLN s'est opérée en tentant d'arrêter la prise de la rue en masse par les classes populaires, notamment en essayant de les renvoyer dans leurs quartiers – tout en renfermant les femmes dans l'espace domestique - et en forçant les insurgés à abandonner la gestion politique de la vie quotidienne à de nouvelles institutions.

Cette histoire questionne aussi la notion de « victoire ». Dans les soulèvement contemporains, partout dans le monde, on a parfois l'impression qu'il n'y a pas vraiment de victoire, parce que soit le régime ne chute pas, soit il est remplacé ou bien se restructure, soit il n'y a pas d'impact réel ni de transformation générale de la société. Des changements s'opèrent pourtant à différents niveaux. Par exemple pour le *hirak* de 2019 en Algérie, depuis le 22 février, tenir la rue était déjà un accomplissement. Avant ça, en Algérie, c'était impossible : même des médecins qui manifestaient à une trentaine pour demander des réformes libérales se faisaient matraquer. Après février 2019, les classes populaires et la classe moyenne sont sorties dans la rue le mardi et le vendredi pendant plus d'un an, seul le Covid19 a pu les arrêter quelque temps. Comme en décembre 1960, elles ont arraché le droit de reprendre leurs rues et leurs quartiers pour s'y maintenir et y exister collectivement. Ce rapport à la rue reste un champ de bataille où l'État et la police font ce qu'ils peuvent pour contenir la puissance populaire et la faire rentrer le plus tôt possible. La manière dont on habite le quartier, la manière dont on crée des formes de vie collective autonomes dans les interstices des rapports de domination, font partie du champ de bataille. Il me semble que c'est aussi ce qui se joue dans un grand nombre de soulèvements contemporains et qu'on ne visibilise pas assez, quand on se concentre sur les confrontations et la notion classique de « victoire ». Dans les luttes actuelles contre le néocolonialisme, se pose encore et toujours cette question de l'autonomisation des opprimé.e.s. Elle est centrale et décisive. De ce point de vue, construire la solidarité internationale c'est donc forger des moyens concrets, matériels pour permettre aux résistances populaires au sein des puissances impérialistes et dans les territoires colonisés de coopérer, de s'entraider et de s'auto-organiser. Ce n'est pas faire pour, mais avec les résistances populaires en y participant au quotidien.

UN SITE, UN FILM, UN LIVRE

Un film est aussi en cours de post-production, qu'il est possible d'aider à financer en se rendant sur le site du projet *unseulheroslepeuple.org*, qui se veut un prolongement de ce travail : on y trouve des documents, des témoignages, dans l'idée que chacun.e puisse prolonger l'enquête.

Décembre 1960 c'est « la mise en échec de la contre-insurrection ». Aujourd'hui, on voit cette doctrine développée et assumée à nouveau, notamment dans le cadre de Barkhane au Sahel. Dans le numéro de *CQFD* de mars 2020, un article parle de l'action civilo-militaire au Mali : « *par sa brutalité et sa maladresse, la France est en train de rater sa conquête des coeurs maliens* ». La contre-insurrection, ça ne fonctionne pas sur le seul plan de l'efficacité de la répression. Pourquoi s'acharner, alors ?

Il ne faut pas se faire avoir par la fiction que mettent en œuvre les promoteurs de la contre-insurrection. Elle est présentée comme une doctrine qui réussirait à rétablir l'ordre et à écraser des ennemis intérieurs. Et si l'on y croit, on est forcé de constater que ça ne fonctionne pas très bien. C'est ce qu'on constate quand on regarde l'expérience algérienne, mais aussi déjà l'Indochine et l'expérience coloniale en général. Les doctrines de contre-insurrection se diffusent mondialement aujourd'hui face aux soulèvements populaires, non pas parce qu'elle seraient capable de « pacifier » mais parce que ces déploiements de violence et de propagande engendrent des situations de guerre policière longues et profitables pour les classes dominantes. Les schémas contre-insurrectionnels ne sont pas invincibles, ils sont même régulièrement mis en échec par la créativité et la détermination des résistances populaires. Mais on peut dire qu'ils réussissent lorsqu'ils arrivent à amener un mouvement révolutionnaire à s'enfermer dans la guerre, c'est-à-dire lorsque ce mouvement en vient à arrêter d'organiser la révolution sociale pour seulement gagner la guerre. Alors il est souvent soit terrassé par la puissance militaire impérialiste soit mis aux commandes d'un système dont les structures sociales, économiques et politiques n'ont pas été bouleversées.

Propos recueillis par Mathieu Lopes

«CRIMES SANS CHÂTIMENT»

Après le refus de la Cour de Justice de la République (CJR) d'ouvrir un procès, Jean Balan, l'avocat des familles des militaires français décédés, publie son témoignage sur l'affaire Bouaké.

Pour les lecteurs de *Billets d'Afrique*, cette publication ne constitue pas un scoop(cf. *Billets* n°240, 11/2014). Mais le récit de 15 ans de procédure judiciaire, vue de l'intérieur, reste néanmoins très instructif. Le livre conforte la thèse selon laquelle le bombardement du camp militaire français de Bouaké, en 2004 en Côte d'Ivoire, est bien un coup tordu françafricain qui devait servir de prétexte au renversement du président Gbagbo et qui a viré au fiasco : les victimes françaises n'étaient pas prévues et le coup d'État a échoué à cause de la mobilisation de la population ivoirienne, qui en paiera le prix du sang.

Une affaire étouffée

L'ouvrage confirme le rôle essentiel joué par l'auteur, avocat des parties civiles, pour relancer la procédure ou assurer la transition entre les juges d'instruction qui doivent s'approprier un dossier complexe de plusieurs milliers de page. Il faut saluer la ténacité remarquable de ces magistrats face aux obstacles systématiques, voire aux tentatives de déstabilisation, émanant des hiérarchies politiques et judiciaires. En 2007, c'est la lutte pour la succession de Chirac entre Villepin et Sarkozy qui va amener ce dernier à relancer l'enquête. Mais à l'inverse, la dissolution du tribunal aux armées de Paris (TAP), en janvier 2012, aurait eu pour objectif de provoquer l'enlisement du dossier, selon l'auteur. Le coup de grâce viendra finalement de la CJR qui a, à deux reprises, a joué son rôle de protection des ministres : une première fois en estimant que les mensonges sous serment de Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense au moment des faits, ne constituaient pas *« une altération volontaire de la réalité »* ; la deuxième fois en considérant que le refus de faire arrêter les mercenaires responsables du bombardement, mis à la disposition de la France par le Togo, constituait une simple *« inaction »* et non un plan concerté *« à un haut niveau de l'État »*, contrairement à l'avis de la dernière juge d'instruction, et même du vice-procureur du TGI de Paris. Si le procès des pilotes, jugés par contumace, doit encore se tenir, il y a peu de chance que la question des commanditaires soit à nouveau posée…

Paroles contre paroles

L'ouvrage reproduit de longs extraits des auditions : on y constate l'évolution des différentes versions de Michèle Alliot-Marie, ainsi que l'amnésie soudaine de Dominique de Villepin, architecte des accords de Marcoussis, qui semble à peine capable de replacer la Côte d'Ivoire sur une carte après avoir quitté le ministère des Affaires étrangères… Apparaissent aussi les contradictions entre les déclarations de certains officiers, dès lors qu'ils ne semblent plus répondre selon une version préparée à l'avance : ainsi de la question de savoir si les mercenaires appréhendés une première fois ont été interrogés ou non ; ou encore au sujet des raisons du trajet de la colonne de blindés du colonel Destremau, d'abord guidée « par erreur » par un officier du COS jusque devant la résidence présidentielle ivoirienne. Pourquoi est-elle repassée par la base militaire de Port-Bouët avant de se rendre à l'hôtel Ivoire si telle était sa véritable - et prétendument urgente – destination ?

Il ne fait pas de doute pour l'avocat que les officiers présents sur le terrain n'étaient pas dans le secret du bombardement et qu'ils ont été manipulés. Certains, comme les généraux Poncet ou Malaussène, l'ont d'ailleurs dit explicitement. Jean Balan révèle également que des documents classés « secret défense » lui ont été remis anonymement et qu'ils provenaient certainement de *« hauts gradés »*. On regrette à ce propos que certains d'entre eux, dont l'auteur nous dit qu'ils démontrent *« qu'il était impossible, matériellement, pour les pilotes de quitter la Côte d'Ivoire (…) sans la complicité des autorités françaises »*, ne puissent pas être cités plus explicitement. On s'étonne aussi de l'indulgence manifestée à l'égard du président Chirac. La thèse selon laquelle lui aussi aurait pu être manipulé par ses ministres semble privilégiée par l'auteur, sur la base des déclarations de Bonnecorse (le « monsieur Afrique » de Chirac) et de considérations psychologiques hasardeuses : *« Ce genre de manipulation criminelle n'était ni dans le caractère de notre défunt président, ni dans son style, ni dans sa mentalité »*. Faute de justice, chacun jugera…

Raphaël Granvaud

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. Billets d'Afrique est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.

☐ **OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique.** Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

☐ **OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.**

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €
Petits budgets : 20 €
Étranger et Outre-mer : 30 €

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 3633 529 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances trimestrielles grâce au prélèvement automatique, nous contacter : contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74